

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS DE L'ASSOCIATION**

ASSOCIATION CIPECMA

Siège social : 17 avenue du Général de Gaulle
17340 CHATELAILLON PLAGE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'association,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CIPECMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédées ont porté sur les méthodes comptables et informations fournies dans les notes de l'annexe sur les subventions de fonctionnement et les subventions d'investissement.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI - RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Périgny, le 11 juin 2020

Le Commissaire aux comptes
STREGO AUDIT

Emmanuel VIDAL



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes
--

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	325 345	253 065	72 280	66 743	5 537
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	2 733	2 733			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 911 307	1 834 114	77 193	96 961	- 19 768
Autres immobilisations corporelles	5 274 884	3 709 292	1 565 592	1 167 193	398 399
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	11 442		11 442	10 442	1 000
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	15 957		15 957	10 105	5 852
TOTAL (I)	7 541 668	5 799 204	1 742 464	1 351 445	391 019
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements	4 099		4 099	2 712	1 387
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	8 765		8 765	4 219	4 546
Créances usagers et comptes rattachés	3 181 946	66 748	3 115 198	3 216 804	- 101 606
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	4 933		4 933	3 584	1 349
. Organismes sociaux	26 229		26 229	14 674	11 555
. Etat, impôts sur les bénéfices	49 587		49 587		49 587
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	63 209		63 209	41 567	21 642
. Autres	836 950		836 950	1 375 704	- 538 754
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 209 297		1 209 297	256 953	952 344
Charges constatées d'avance	148 285		148 285	130 616	17 669
TOTAL (II)	5 533 302	66 748	5 466 553	5 046 833	419 720
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					

CIPECMA		17 Avenue du Général de Gaulle 17340 CHATELAILLON			
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
TOTAL ACTIF	13 074 970	5 865 952	7 209 018	6 398 278	810 740



Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecart de réévaluation			
. Réserves	493 531	493 531	
. Report à nouveau	586 397	312 305	274 092
. Résultat de l'exercice	79 942	274 091	- 194 149
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 282 651	932 746	349 905
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	2 442 521	2 012 674	429 847
Provisions pour risques et charges	45 000	41 700	3 300
TOTAL (II)	45 000	41 700	3 300
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	51 467	95 949	- 44 482
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 788		5 788
Fournisseurs et comptes rattachés	2 191 360	1 933 384	257 976
Autres	2 198 650	2 146 091	52 559
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	274 232	168 480	105 752
TOTAL (IV)	4 721 496	4 343 904	377 592
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	7 209 018	6 398 278	810 740
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	7 075 393		7 075 393	5 881 060	1 194 333	20,31
Chiffres d'affaires Nets	7 075 393		7 075 393	5 881 060	1 194 333	20,31
Production stockée			15 099	14 432	667	4,62
Production immobilisée			3 316 465	2 991 684	324 781	10,86
Subventions d'exploitation			125 025	166 911	- 41 886	-25,09
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			5 623	24 120	- 18 497	-76,69
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)			10 537 605	9 078 208	1 459 397	16,08
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)			105 934	89 616	16 318	18,21
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-1 387	3 843	- 5 230	136,09
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			4 480 390	3 460 684	1 019 706	29,47
Autres achats et charges externes			232 318	244 320	- 12 002	-4,91
Impôts, taxes et versements assimilés			3 695 658	3 221 890	473 768	14,70
Salaires et traitements			1 600 377	1 428 367	172 010	12,04
Charges sociales			380 299	367 580	12 719	3,46
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations			39 041	9 197	29 844	324,50
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges			34 922	33 418	1 504	4,50
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)			10 567 551	8 858 914	1 708 637	19,29
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-29 946	219 294	- 249 240	113,66
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances			499	-26	525	N/S
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			499	-26	525	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			9 812	12 200	- 2 388	-19,57
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			9 812	12 200	- 2 388	-19,57
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-9 314	-12 225	2 911	23,81
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-39 260	207 069	- 246 329	118,96

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 762	-1 570	18 332	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	273 832	279 678	- 5 846	-2,09
Reprises sur provisions et transferts de charges	41 700	16 300	25 400	155,83
Total des produits exceptionnels (VII)	332 293	294 408	37 885	12,87
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	110 940	95 996	14 944	15,57
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 191	6 036	- 4 845	-80,27
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	45 000	42 517	2 483	5,84
Total des charges exceptionnelles (VIII)	157 131	144 549	12 582	8,70
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	175 162	149 858	25 304	16,89
Participation des salariés (IX)	37 179	31 466	5 713	18,16
Impôts sur les bénéfices (X)	18 781	51 370	- 32 589	-63,44
Total des Produits (I+III+V+VII)	10 870 397	9 372 590	1 497 807	15,98
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	10 790 455	9 098 499	1 691 956	18,60
RESULTAT NET	79 942	274 091	- 194 149	-70,83
Dont Crédit-bail mobilier	3 275	4 367	- 1 092	-25,01
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 7 209 017,54 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 79 942,16 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

AUTRES INFORMATIONS

- Périmètre des comptes annuels
- Choix des clés de répartition
- Activités annexes du CFA
- Modalités de comptabilisation de la Taxe Apprentissage
- Evolution des subventions d'investissement
- Liste des filiales et participations
- Subventions non utilisées
- Engagements de retraite

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS



Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2018, règlement n°2018-01 du 20 avril 2018
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce